

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 25 octobre à 19 h 30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

André Roy, représentant de Saint-Martin

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Myriamme Poulin, représentante de Saint-Benoit-Labre

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Claude Despars, représentant de Sainte-Aurélie

Dominique Goulet-Roy, représentante de Saint-Philibert

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION NO: 5163-18

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay

APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

En y ajoutant les items suivants :

10.1 Refinancement règlement d'emprunt #45-10

10.2 Acceptation de l'offre pour fin de refinancement

17.1 Achat de conteneurs 6 verges

17.2 Achat d'un conteneur 10 verges

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5164-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 27 SEPTEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 27 septembre soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 25 octobre 2018;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de septembre 2018;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de septembre 2018, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- L'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2018.

RÉSOLUTION NO: 5165-18

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants :
C/P : 1 103 799,57 \$, salaires : 41 051,59 \$, pour un montant total de
1 144 851,16 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

INFORMATIONS

TRAVAUX SUR LE SITE ET ÉCOCENTRE EXTÉRIEUR

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

RÉSOLUTION NO : 5166-18

EMPLOI ÉTÉ CANADA 2019

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil autorise Madame Josée Larivière, adjointe administrative à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, à déposer une demande d'aide financière pour l'embauche d'un maximum de deux (2) étudiants dans le Programme Emploi Été Canada 2019;

QUE Madame Larivière soit autorisée à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier pour et au nom de la Régie;

QUE Monsieur Patrick Marcoux, contremaître, soit autorisé à procéder au recrutement de ces étudiants.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5167-18

ACHAT VÉHICULE TOUT-TERRAIN

CONSIDÉRANT que les employés de la Régie sont appelés à se déplacer sur le site régulièrement;

CONSIDÉRANT que pour effectuer ces déplacements, les employés ont à leur disposition des tracteurs qui sont parfois trop gros inutilement;

CONSIDÉRANT qu'une offre de la part de M. Denis Fortier, employé à la Régie, a été faite pour vendre à la Régie un véhicule tout-terrain usagé;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de M. Denis Fortier d'acheter son véhicule tout-terrain, au montant de 4 750,00 \$ plus taxes;

QUE ce conseil autorise son directeur général/secrétaire-trésorier, M. Eric Maheux, à procéder à l'achat de différents équipements reliés à l'achat de ce véhicule (remorque, système de chenil);

QUE ces dépenses soient financées par le fonds machinerie de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5168-18

FOURNITURE DIESEL 2019

- CONSIDÉRANT que la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de diesel en 2019;
- CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont été invitées à soumissionner à savoir :
- CST Canada Co.
 - Filgo Énergie
- CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été ouvertes ce 17 octobre 2018 à 11 h 01 heures et que le différentiel de chaque soumission reçue se résume comme suit :
- CST Canada Co. 0,0672
 - Filgo Energie 0,0025
- CONSIDÉRANT que certaines soumissions peuvent contenir une ou des dérogations que l'on peut qualifier de mineures;
- CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remise aux membres de ce conseil présents à cette assemblée;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Filgo Énergie la fourniture de diesel pour l'année 2019, selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5169-18

FOURNITURES DE GRANULATS 2019

- CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution #5139-18 adoptée le 23 août 2018, son directeur général et secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2019;
- CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de soumissions a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;
- CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes:

SOUSSIONNAIRES	Pierre <u>0-3/4</u>	Pierre <u>3/4 net</u>	Pierre <u>4 à 8''</u>	Sable <u>lavé</u>	Sable <u>filtrant</u> <u>Classe</u> <u>A</u>	Sable <u>Classe</u> <u>B</u>	Tuf
EXCAVATION R. BEAUDOIN & FILS INC.	12,14\$	14,14\$	20,74\$	21,72\$	18,12\$	17,29\$	8,83\$
A.D ROY	12,50\$	15,00\$	19,00\$	21,00\$	16,50\$	14,00\$	9,50\$
EXCAVATIONS PAUL JACQUES	12,15\$	14,30\$	19,75\$	19,25\$	19,05\$	12,00\$	8,45\$

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

CONSIDÉRANT qu'à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
 APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les matériaux granulaires nécessaires en 2019 soient commandés chez le fournisseur ayant déposé la meilleure offre dans chacune des catégories, telles que décrites dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5170-18

LOCATION DE MACHINERIES POUR 2019

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution #5139-18 adoptée le 23 août 2018, son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, afin d'aller en appel d'offres public pour la location de machineries avec opérateur pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de soumission a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes:

TRACTEUR SUR CHENILLE

FOURNISSEURS:	Marque	Modèle	Année	Taux horaire \$ soumis
Excavation Paul Jacques	Caterpillar	DSMXL	2002	120,00 \$
	John Deere	JD450G	1989	95,00 \$
A.D. Roy	Caterpillar	550 H	2004	100,00 \$
	John Deere	D6R	2002	150,00 \$

PELLE HYDRAULIQUE

FOURNISSEURS:	Marque	Modèle	Année	Capacité	Taux horaire \$ soumis
Excavation Paul Jacques	Caterpillar	305.SD	2011	½ verges	88,00 \$
	Caterpillar	311D	2013	¾ verge	105,00 \$
	Caterpillar	326F	2015	1 ¾ verge	140,00 \$
	Caterpillar	320D	2010	1 ¼ verge	125,00 \$
	Caterpillar	330F	2012	2 ¼ verges	150,00 \$
A.D. Roy	John Deere	75D	2012	¼ verge	98,00 \$
	Komatsu	PC 228	2016	1 ½ verge	127,00 \$
	John Deere	225 D	2011	1 ½ verge	127,00 \$
	Komatsu	PC 360	2014	2 ½ verge	152,00 \$

CHARGEUR SUR ROUES « loader »

FOURNISSEURS:	Marque	Modèle	Année	Capacité	Taux horaire \$ soumis
Excavation Paul Jacques	Caterpillar	924H	2008	3 verges	100,00 \$
	John Deere	544J	2006	3 verges	110,00 \$
A.D. Roy	John Deere	544K	2012	3 verges	97,00 \$

ROULEAU COMPACTEUR

FOURNISSEUR	Marque	Modèle	Année	Capacité	Taux horaire \$ soumis
Excavation Paul Jacques	Caterpillar	CS553	1987		115,00 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la machinerie nécessaire en 2019 soit commandée chez le fournisseur ayant déposé la meilleure offre dans chacune des catégories, telles que décrites dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5171-18

FOURNITURE DE BACS BLEUS 360L - 2018/2019

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution #5139-18 adoptée le 23 août 2018, son directeur général et secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de bacs bleus 360L pour les années 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de soumissions a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes:

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX
IPL Inc	71,94 \$ plus taxes (par unité)
Équipements Omnibac Inc.	N'a pas déposé

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

CONSIDÉRANT qu'à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à IPL Inc. le mandat de fourniture de bacs bleus 360L pour la période du 02 octobre 2018 au 31 décembre 2019, et ce, selon l'offre déposée.

RÉSOLUTION NO : 5172-18

FOURNITURE D'ESSENCE ET DE DIESEL À LA POMPE – 2019

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution #5139-18 adoptée le 23 août 2018, son directeur général et secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture d'essence et de diesel à la pompe pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de soumissions a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes:

INVITÉS	ESSENCE ESCOMPTE ACCORDÉ EN %	DIESEL ESCOMPTE ACCORDÉ EN %
Garage Serge Poulin Inc.	2.6%	2.6%
Gaz Bar Bérubé	N'a pas déposé	N'a pas déposé
Sonic	N'a pas déposé	N'a pas déposé

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

CONSIDÉRANT qu'à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
 APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Garage Serge Poulin Inc. le mandat de fourniture d'essence et de diesel à la pompe pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, et ce, selon l'offre déposée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 5173-18

DÉNEIGEMENT 2018-2019

CONSIDÉRANT que les opérateurs du système de traitement des eaux de lixiviation à la Régie doivent se présenter quotidiennement sur les lieux;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'il y ait des chutes de neige lors des fins de semaine et/ou lors des congés fériés;

CONSIDÉRANT qu'un prix/sortie a été demandé à Excavation Paul Jacques Inc. pour effectuer au besoin le déneigement à partir de l'entrée principale du lieu d'enfouissement technique jusqu'au bâtiment du système de traitement des eaux;

CONSIDÉRANT que le prix demandé est de 90,00 \$ plus taxes applicables par sortie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée et accorde le mandat à Excavation Paul Jacques Inc., tel que décrit dans son offre de service daté du 4 octobre 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5174-18

**REFINANCEMENT D'UNE SOMME DE 2 782 000,00 \$
RÈGLEMENT #45-10**

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour le montant indiqué, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 782 000 \$ qui sera réalisé le 8 novembre 2018, réparti comme suit :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
Règlement #45-10	2 782 000,00 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 45-10, la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud avait le 7 novembre 2018, un emprunt au montant de 2 782 000 \$, sur un emprunt original de 4 600 000 \$, concernant le financement du règlement numéro 45-10;

CONSIDÉRANT qu'en date du 7 novembre 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 8 novembre 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 45-10;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 45-10;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 novembre 2018;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 mai et le 8 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

QUE les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises»;

QUE CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU SUD DE LA BEAUCE
2880, 25E AVENUE
SAINT-PROSPER, QC
G0M 1Y0

QUE les obligations soient signées par le président et le secrétaire-trésorier. La Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 45-10 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 8 novembre 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 45-10, soit prolongé de 1 jour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5175-18

REFINANCEMENT RÈGLEMENT #45-10

CONSIDÉRANT que conformément au règlement d'emprunt numéro 45-10, la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt sémis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 8 novembre 2018, au montant de 2 782 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

146 000 \$	2,40000 %	2019
151 000 \$	2,60000 %	2020
156 000 \$	2,75000 %	2021
161 000 \$	2,95000 %	2022
2 168 000 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,48800

Coût réel : 3,33961 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

146 000 \$	2,35000 %	2019
151 000 \$	2,65000 %	2020
156 000 \$	2,80000 %	2021
161 000 \$	2,95000 %	2022
2 168 000 \$	3,05000 %	2023

Prix : 98,66700

Coût réel : 3,34199 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

146 000 \$	2,55000 %	2019
151 000 \$	2,75000 %	2020
156 000 \$	2,85000 %	2021
161 000 \$	2,95000 %	2022
2 168 000 \$	3,10000 %	2023

Prix : 98,05040

Coût réel : 3,54563 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 782 000 \$ de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5176-18

REMPLACEMENT DE LA BARRIÈRE À L'ENTRÉE

CONSIDÉRANT que la barrière à l'entrée principale commence à être désuète;

CONSIDÉRANT qu'une offre de Clôtures Veilleux a été présentée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de Clôtures Veilleux pour le remplacement de la barrière à l'entrée principale;

QUE ce conseil autorise son directeur général/secrétaire-trésorier M. Eric Maheux, à procéder à l'achat de différents équipements reliés au remplacement de la barrière (télécommandes, cartes d'accès, électricité, structure, etc.);

QUE ces dépenses soient financées par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5177-18

SOCIAL DE NOËL

CONSIDÉRANT que la période des fêtes arrive à grands pas;

CONSIDÉRANT qu'un social de Noël serait bien pour les employés;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise la tenue d'un souper lors de ce social pour les employés et leurs conjoints et que les dépenses encourues soient payées par la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5178-18

ANALYSE EFFICACITÉ DE LA TORCHÈRE

CONSIDÉRANT que tel que stipulé dans leur mandat d'exploitation, la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau, a demandé des soumissions afin d'effectuer les analyses d'efficacité pour la torchère;

CONSIDÉRANT qu'en date du 02 octobre 2018, trois (3) entreprises avaient déposé une offre dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que les offres soumises ont été analysées par Monsieur Daniel Langos, ing., M. Env. de Biothermica Technologies Inc.;

CONSIDÉRANT qu'une copie de la correspondance de Monsieur Langos datée du 17 octobre 2018 a été remise à chacun des administrateurs présents lors de cette assemblée;

CONSIDÉRANT que Monsieur Langos recommande d'octroyer à SNC le contrat selon l'offre déposée soit :

- Condition 1 : Si la torchère peut respecter le REIMR, si elle émet moins de 20 ppmv éq. Hex, pour un montant de 6 939,00 \$ plus taxes ou :
- Condition 2 : Si elle respecte un taux de destruction de 98 %, pour un montant de 8 910,00 \$ plus taxes, lesquelles sont conformes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation de Monsieur Daniel Langos, ing., M. Env. de Biothermica Technologies Inc. et accorde à SNC le mandat de déterminer l'efficacité de la torchère pour l'année 2018 selon la condition 1 ou 2, dépendamment du taux de destruction de celle-ci.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5179-18

ACHAT CONTENEURS 4 VERGES

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la Régie n'avait plus que 3 conteneurs d'une capacité de quatre (4) verges cubes en inventaire et qu'elle a un grand nombre de demandes pour de tels conteneurs;

CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 18 octobre 2018 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;

CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 1 145,00 \$ plus taxes l'unité, livraison incluse;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, à commander chez MG Distribution, dix (10) conteneurs d'une capacité de quatre (4) verges cubes au prix de 1 145,00 \$ plus taxes l'unité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5180-18

ACHAT CONTENEURS 6 VERGES

- CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;
- CONSIDÉRANT que la Régie n'avait plus que 3 conteneurs d'une capacité de six (6) verges cubes en inventaire et qu'elle a un grand nombre de demandes pour de tels conteneurs;
- CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 24 octobre 2018 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;
- CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 1 485,00 \$ plus taxes l'unité, livraison incluse;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire trésorier, Monsieur Eric Maheux, à commander chez MG Distribution, neuf (09) conteneurs d'une capacité de six (6) verges cubes au prix de 1 485,00 \$ plus taxes l'unité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5181-18

ACHAT D'UN CONTENEUR 10 VERGES

- CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;
- CONSIDÉRANT qu'une demande spéciale a été fait par la Résidence « Le Manoir du Quartier » pour un conteneur 10 verges avec porte;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, à commander chez MG Distribution, un (01) conteneur d'une capacité de dix (10) verges cubes au prix de 2 581,19 \$ incluant les taxes, les frais pour la porte et les frais de transport;

ADOPTÉE

INFORMATION ET DISCUSSION

COLLECTE DES RDD 2019

Le dossier « Collecte RDD 2019 » est discuté. Eric Maheux, directeur général/secrétaire-trésorier informe les administrateurs que Ville de St-Georges veut nous relocaliser à leur garage municipal pour la collecte 2019. Nous soumettons l'idée d'effectuer la collecte 2019 au site de la Régie. Après discussions, il est décidé de faire la collecte des RDD 2019 directement à la Régie.

RÉSOLUTION NO: 5182-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Poulin
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21 h 07.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

MARCEL BUSQUE

ERIC MAHEUX